

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Commune de ST AUGUSTIN



Le Domaine des Écureuils

Rue d'Aire / Rue des Oiseaux
- 62 129 ST AUGUSTIN -

PA 10

Règlement de Construction

DATE	INDICE	MODIFICATIONS
11/05/2023	A	Permis d'Aménager

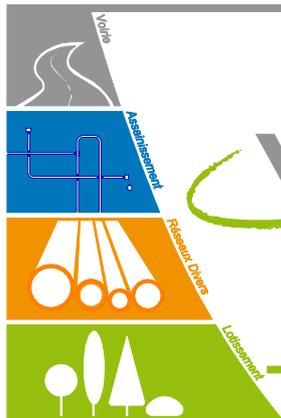
AVP

22 - 009

LE MAITRE D'OEUVRE VRD

LE MAITRE D'OUVRAGE

L'ARCHITECTE



SAS Le Vallon de la Taille
482, Rue de Baudringhem
62120 Campagne lez Wardrecques
Tel : 06 26 47 80 68 - 09 71 33 85 45
Siret 799 046 073 00018

Archi 42
Ordre n°SD10311
Alexandre Delerue
Architecte DESL
42, rue des Pipois
62200 Boulogne sur Mer
Tél: 03 21 99 42 42 www.archi42.fr

Archi 42
habiter et travailler

ST AUGUSTIN
LE Domaine des Écureuils

RÈGLEMENT

Le présent règlement fixe, en complément des dispositions du PLUI applicable, les règles et servitudes d'intérêt général applicables à l'intérieur du lotissement. Il est fait application des dispositions relatives à la zone 1AU de la commune de ST AUGUSTIN.

Art 1 Occupations et utilisations des sols admises et admises sous conditions :

Il ne pourra être édifié qu'une seule habitation principale par lot ainsi que les annexes (abri de jardin, garage séparé ...).

La division d'un lot en vue de l'édification d'une ou plusieurs constructions n'est pas autorisée.

La réunion de deux lots pour la construction d'une habitation est autorisée.

Sous réserve que le projet comporte au minimum 34 lots libres.

Art 2 Condition de desserte par les voies publiques ou privées et accès aux voies ouvertes au public :

Les accès automobile, définis au plan de composition, devront être respectés. Il n'est admis qu'un seul accès par parcelle.

Les éventuels dégâts lors de la construction, causés à la voirie, aux divers ouvrages et aux espaces verts mis en place par l'aménageur, seront à la charge des acquéreurs ou de leur constructeur.

Art 3 Aire de Stationnement :

Il est exigé au minimum 2 places de stationnement dans l'emprise de chaque lot (hors garage).

En domaine public le stationnement ne sera autorisé que sur les places identifiées.

Art 4 Desserte en eau, assainissement et électricité :

Les coffrets EDF, France télécom, candélabres d'éclairage public ainsi que les compteurs eau potable, et les boîtes de branchement Eaux Usées et Eaux Pluviales sont fixés aux plans (§ Pièce PA8.b /PA8.c) et ne pourront être modifiés. L'aménagement de chaque parcelle et habitation devra prendre en compte l'implantation de ces ouvrages.

Art 5 Implantation des constructions :

Les constructions principales devront être implantées dans le pavé d'implantation défini au plan de composition (PA4).

Les constructions annexes devront être implantées conformément aux PLUI.

L'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives sont conformes au PLUI.

Art 6 Façades et aspects extérieurs des logements :

Les constructions seront conformes au PLUI.

Clôtures

Les clôtures seront conformes au PLUI.

Art 7 Tableau de superficies et des surfaces de plancher autorisées

N° de LOT	Surface des parcelles	Surface de plancher maximale autorisée
Tranche 1		
Parcelle 1:	527 m ²	220 m ²
Parcelle 2:	413 m ²	220 m ²
Parcelle 3:	395 m ²	220 m ²
Parcelle 4:	436 m ²	220 m ²
Parcelle 5:	484 m ²	220 m ²
Parcelle 6:	486 m ²	220 m ²
Parcelle 7:	379 m ²	180 m ²
Parcelle 8:	363 m ²	180 m ²
Parcelle 9:	386 m ²	180 m ²
Parcelle 10:	396 m ²	180 m ²
Parcelle 11:	391 m ²	180 m ²
Parcelle 12:	422 m ²	200 m ²
Parcelle 13:	431 m ²	220 m ²
Parcelle 14:	521 m ²	220 m ²
Parcelle 15:	481 m ²	220 m ²
Parcelle 16:	467 m ²	220 m ²
Parcelle 17:	433 m ²	220 m ²
Parcelle 18:	497 m ²	220 m ²
Ilot A	1 325 m ²	600 m ²
Tranche 2		
Parcelle 19:	553 m ²	250 m ²
Parcelle 20:	518 m ²	220 m ²
Parcelle 21:	470 m ²	220 m ²
Parcelle 22:	493 m ²	220 m ²

Parcelle 23:	492 m ²	220 m ²
Parcelle 24:	516 m ²	220 m ²
Parcelle 25:	320 m ²	160 m ²
Parcelle 26:	320 m ²	160 m ²
Parcelle 27:	500 m ²	220 m ²
Parcelle 28:	528 m ²	220 m ²
Parcelle 29:	447 m ²	220 m ²
Parcelle 30:	475 m ²	220 m ²
Parcelle 31:	427 m ²	220 m ²
Parcelle 32:	435 m ²	180 m ²
Parcelle 33:	507 m ²	250 m ²
Parcelle 34:	536 m ²	250 m ²
Parcelle 35:	406 m ²	220 m ²
Parcelle 36:	432 m ²	220 m ²
Parcelle 37:	477 m ²	220 m ²
Total:	18 065 m ²	8 450 m ²

À Campagne-Lez-Wardrecques, le 25 Octobre 2023

SAS Le Vallon de la Taillette
 482, Rue de Baudringhem
 62120 Campagne lez Wardrecques
 Tel : 06 26 47 80 68 - 09 71 33 85 45
 Siret 799 046 073 00018